INSECTICIDES POUR BATIMENTS D'ELEVAGE 2010
Novartis Santé Animale
Point technique

SPY :
Adulticide utilisable en Agriculture Biologique*

* en application du règlement CE 834/2007

Principe actif naturel

Le principe actif de **SpY™** est le **Spinosad**. C'est une **molécule d'origine naturelle** issue d'un champignon actinomycète, obtenue par fermentation aérobique. Cette dernière fait déjà partie des intrants en agriculture biologique pour son utilisation dans les produits phytosanitaires.
SpY™ se présente sous forme de **granulés jaunes**.

Méthode d'application et dosage

- Sur une surface propre (rebords de fenêtres, hauts des murs) → 250g / 100m^2
- Sur une plaque cartonnée (disposer les granules sur une plaque humidifiée) → 10 plaques cartonnées pour 100m^2 (27*40 cm environ)
- A l'aide de coupelles ou suspensoirs → 10 coupelles ou suspensoirs pour 100m^2
- En pulvérisation → 250g dans 1/2 L d'eau chaude pour 100m^2
- A l'aide d'un pinceau → 250g dans 1/4 L d'eau chaude pour 100m^2

- **L'action de SpY™ ne se manifeste qu'au bout de quelques minutes ; c'est pourquoi on ne retrouve pas immédiatement de mouches mortes aux endroits traités ou à proximité. Il n'y a pas d'effet choc.**

En élevage intensif fermé, **il est recommandé d'utiliser SpY™ en association avec un larvicide, et ce tout au long de l'année.** En effet, les conditions d'élevage sont propices au développement des mouches.

Les applications sont limitées à 5 applications par an.

ADULTICIDES : des produits adaptés à vos besoins

- Produit utilisable en Agriculture Biologique, en application du RCE 834/2007.
- Principe actif naturel et innovant.
- Mode d'action spécifique.
- A utiliser en l'état sous forme de granulés, ou après dissolution dans de l'eau chaude.
- Rémanent 3 à 5 semaines, dans les conditions normales d'utilisation.
- Applicable en présence des animaux, en évitant le contact direct avec les animaux.

Disponible en format 400g et 2 kg

Insecticide pour bâtiment d'élevage pour usage professionnel
Composition : Granulés : Spinosad (1) : 10 g/kg, excipients : Z-9 tricosène : 0,4 g/kg, Bitrex® : 0,1 g/kg. **Autorisation de vente** : (A.V. n°2070073 du 02/02/2007) pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques à la dose de 250 g/100 m^2. **Mode d'emploi** : La quantité d'appât à utiliser est calculée sur la base de 400 g de SPY™ pour 160 m^2 de surface au sol de bâtiment d'élevage à traiter, soit 2 kg de SPY™ pour une surface au sol du bâtiment d'élevage à traiter de 800 m^2. Il est important de placer la quantité recommandée de SPY™ dans les secteurs où les mouches se posent et/ou s'alimentent. Utilisation sous forme de granulés tels que ou sous forme de solution après dissolution des granulés dans l'eau. Lire attentivement l'étiquette avant utilisation. Commencer à traiter avant que le nombre de mouches ne devienne trop important. En conditions normales, SPY™ est actif sur les mouches durant 3 à 5 semaines. Renouvellement des applications : voir l'étiquette sur la boîte. Limitation à 5 applications par an. **Précautions d'emploi et conservation :** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. **Présentation** : Boîte de 400 g : code ACL 4741130. Boîte de 2 kg : code ACL 4741124. [(1) Licence Dow AgroScience Ltd, ™ Trademark of Novartis AG]. **Pour toute information :** NOVARTIS SANTE ANIMALE S.A.S., 14 boulevard Richelieu, F-92500 Rueil-Malmaison, Tél. 01 55 47 87 47 – www.ah.novartis.com
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 3.
Date de révision 18.12.2008 Date d'impression 18.12.2008

SPINOSAD 1% Fly Bait

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Numéro de la substance	:	000070002256
NAH Code de la substance	:	A-20048 A
Nom commercial	:	FLYEX MS SUPERSPIN SPINOSAD 1% BULK SPY
Société	:	Novartis Animal Health Inc. Schwarzwaldallee 215 CH - 4058 Basel Suisse
Téléphone	:	+41616971111
Personne de contact	:	Téléphone (heures bureau) +41 61 697 30 65
Adresse e-mail	:	msds.nah@novartis.com

Information d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	**Téléphone (24 h) +41 61 696 33 33**
Information d'urgence	:	concernant le transport, voir numéros de téléphone dans les documents de transport concernant le stockage, voir numéros de téléphone de l'organisation locale Novartis

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Dangers pour la santé	:	Pas de dangers particuliers à signaler.
Danger pour l'environnement en cas d'accident	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Utilisation	:	Insecticide: Contrôle des mouches
Type de la préparation	:	Appât granulé
Matière active(s)	:	AHC 0466287 Spinosyn A
	:	AHC 0474450 Spinosyn D

Composants dangereux

Dénomination	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration (% w/w)
Spinosyn A	131929-60-7	N	R50/53	0.85
Spinosyn D	131929-63-0	N	R50/53	0.15

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes d'intoxication	:	Pas d'information disponible.
Antidote	:	Aucun antidote spécifique connu! Appliquer une thérapie symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2) ou eau pulvérisée (ne pas utiliser un jet d'eau sous pression).
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Les produits de combustions sont toxiques et/ou irritants. Empêcher par des moyens appropriés que les moyens d'extinction s'écoulent de façon incontrôlée ou s'infiltrent dans le sol.
Risques d'incendie d'après SPI (Suisse)	:	F4 S PN3

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Eviter la contamination des eaux et des canalisations. Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués. Éliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Traiter les surfaces souillées avec de l'eau. Récolter le liquide de lavage dans un récipient, afin de ne pas polluer les eaux, ni la nappe phréatique, ni les canalisations. Rincer ensuite avec beaucoup d'eau. Si la terre est fortement souillée, elle doit être enlevée. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
Conseils supplémentaires	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant le travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Novartis classe de stockage	:	20.2
Température de stockage:	:	min. 2 °C - max. 30 °C
Autres données	:	Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger de la lumière et de l'humidité. Produit à stocker dans les récipients d'origine clos, dans un local bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle
Manipulation ouverte

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	:	En cas de contact direct avec le produit, porter: Gants imperméables
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité Écran facial

Mesures d'hygiène : Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.
Changer de vêtements.
Nettoyer soigneusement avec de l'eau savonneuse ou avec du bicarbonate de soude les appareils et objets souillés.
Nettoyer soigneusement tout l'équipement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, granuleux

Couleur : jaune

Masse volumique apparente : 0.6 - 0.7 g/cm3

Solubilité : soluble Eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : DL50 > 5,000 mg/kg
Espèces: rat
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Toxicité dermale aiguë : DL50 > 5,000 mg/kg
Espèces: lapin
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
Espèces: lapin
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Irritation des yeux : irritation légère
Remarques: Irritation primaire, Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Sensibilisation : non sensibilisant
Espèces: cochon d'Inde
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

Information supplémentaire : Les expérimentations animales n'ont pas démontré d' effets toxiques pourla reproduction.
Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets carcinogènes ou mutagènes.
Dérivés de la/des matière(s) active(s) et des excipients

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : CL50 > 100 mg/l
Espèces: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

: CL50 > 100 mg/l
Espèces: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

: CL50 > 100 mg/l
Espèces: Cyprinus carpio (Carpe commune)
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)

SPINOSAD 1% Fly Bait

Toxicité pour daphnie	:	CL50 > 100 mg/l Espèces: Daphnia magna (Daphnies) Durée d'exposition: 48 h Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxcité pour les oiseaux	:	DL50 > 2,000 mg/kg Espèces: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
	:	DL50 > 2,000 mg/kg Espèces: Anas platyrhynchos (Canard Mallard) Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Toxicité pour les abeilles	:	Remarques: Toxique

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité	:	Il y a des indications d'une biodégradation rapide dans le sol et dans l'eau. Remarques: Dérivés de la/des matière(s) active(s)
Stabilité dans le sol	:	La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 9 - 17 jours.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Recueillir la substance dans des récipients bien fermés et spécialement marqués. Eliminer les déchets chimiques en les incinérant dans une installation agréée à cet effet. Le produit échappé n'est plus réutilisable et doit être détruit. Si l'élimination est impossible sans risque, prendre contact avec le fabricant ou le représentant local.
Emballages contaminés	:	Emballages Vides: Les mettre dans un incinérateur agréé pour produits chimiques. Pour les grands emballages vides, envisager le recyclage. Emballages endommagés: les mettre tels quels dans des emballages plus grands.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport Condition	:	Transport et stockage intermédiaire <=40°C

ADR/RID

Numéro ONU	:	FREE
Classe	:	Marchandise non classée dangereuse

IMDG

Numéro ONU	:	FREE
Classe	:	Marchandise non classée dangereuse

ICAO/IATA

Numéro ONU	:	FREE
Classe	:	Marchandise non classée dangereuse

Livraison par poste - Suisse	:	1 autorisé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Phrase(s) R	:	R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Règlement national

Seuil quantitatif (Suisse - OPAM)	:	200,000 kg

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3		
R50/53	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.